



24 mars 2023

(23-2089)

Page: 1/1

Original: anglais

**JAPON – MESURES RELATIVES À L'EXPORTATION DE PRODUITS
ET DE TECHNOLOGIES VERS LA CORÉE**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA CORÉE

La communication ci-après, datée du 23 mars 2023 et adressée par la délégation de la Corée à la Présidente de l'Organe de règlement des différends (ORD), est distribuée à la demande de cette délégation.

Se référant au différend *Japon – Mesures relatives à l'exportation de produits et de technologies vers la Corée*, pour lequel un groupe spécial a été établi le 29 juillet 2020 conformément à sa demande d'établissement d'un groupe spécial (WT/DS590/4), sur la base des annonces faites le 16 mars 2023 au sujet du contrôle des exportations, le gouvernement de la République de Corée souhaite mettre fin au processus de composition du groupe spécial et retirer formellement sa plainte dans cette affaire, avec effet le 23 mars 2023.

La République de Corée fait la présente demande sans préjudice de son opinion concernant les divers points de fait et de droit exposés dans sa demande d'établissement d'un groupe spécial (WT/DS590/4).

Nous vous saurions gré de bien vouloir distribuer la présente notification aux conseils et comités pertinents, ainsi qu'à l'ORD.
